

Pour l'autorité Compétente par délégation
Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Membres présents à la séance : 23

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : Pascal PELINSKI, Elisabeth SERIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jean-Yves SAUSEY, David CARABIN, Catherine CHOTEAU-LESNES

Procurations : Pascal PELINSKI à Daniel THOMASSIN,
Marie-Claire D'AGOSTINO à Claire FLORENTIN-POIZOT,
David CARABIN à Bertrand KLING,
Elisabeth SERIN à Jean-Pierre ROUILLON,
Jean-Yves SAUSEY à Catherine MARCHAL-TARNUS,
Catherine CHOTEAU-LESNES à Salvatore LIVOLSI.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BOULY

Date convocation : 17 juin 2016

N° 2016-034

Objet : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels - Approbation

Rubrique : 4.1.1

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Malzéville s'est engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels, dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique.

Ce projet a lieu en partenariat avec le Centre de gestion de Meurthe et Moselle et le Fonds National de Prévention qui y apporte une contribution financière sous forme de subvention.

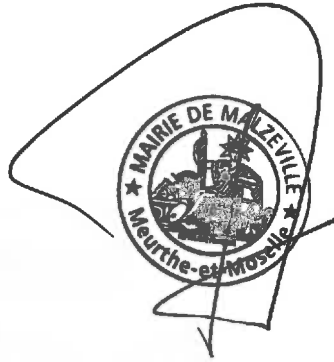
Dans le cadre de ce projet, le Document Unique d'évaluation des risques professionnels a été réalisé pour l'année en cours. Il sera mis à jour et soumis à l'avis du Comité Technique chaque année.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le Document Unique d'évaluation des risques professionnels réalisé.

*Vu l'avis favorable du CHSCT du 14 juin 2016,
Vu le procès-verbal du CT du 14 juin 2016,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 15 juin 2016,*

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ.**

- **APPROUVE** le Document Unique d'évaluation des risques professionnels annexé à la présente.



Le Maire,
Bertrand KLING

Organisation Générale

	Points observés à améliorer	Propositions d'amélioration
<u>Installation de désenfumage</u>	•Le bâtiment La Douera est équipé d'installations de désenfumage.	•Organiser le contrôle annuel des installations de désenfumage.
	•Le contrôle annuel n'est pas réalisé.	•Consigner les contrôles sur le registre de sécurité de chaque bâtiment concerné.
<u>Consignes de sécurité incendie</u>	•Les bâtiments dans lesquels peuvent se trouver occupées ou réunies habituellement plus de cinquante personnes, ainsi que ceux, quelle que soit leur importance, où sont manipulées et mises en œuvre des matières inflammables, sont concernés par l'affichage des consignes de sécurité incendie.	Établir les consignes de sécurité incendie à respecter et les afficher dans tous les bâtiments et locaux où cela est imposé par la réglementation.
	•La Douera et crèche familiale : Une sortie de secours indique une porte fermée à clé.	•S'assurer que les consignes de sécurité sont communiquées aux nouveaux agents lors de l'accueil.
		•Dégager les issues de secours et rendre manœuvrable facilement les portes.
POINT POSITIF Affichage des consignes incendie dans la majorité des bâtiments municipaux		•Mettre en place un point de rassemblement pour les bâtiments qui n'en dispose pas. •Pour rappel, le point de rassemblement : -Doit être facilement accessible, si possible évitez d'avoir à traverser une rue passante, -Doit être situé à l'extérieur du bâtiment, -Doit être assez éloigné du bâtiment pour ne pas être exposé à la fumée (prendre en compte les vents dominants), -Doit être assez vaste pour recevoir l'ensemble du personnel et du public éventuel, -Doit être identifié par un panneau ou une affiche résistant aux intempéries et identifié sur les consignes de sécurité

<p><u>Extincteurs</u></p> <p>POINT POSITIF Vérifications réalisées et pour la plupart consignées sur le registre de sécurité du bâtiment</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Les bâtiments sont équipés d'extincteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> •Descendre les extincteurs ayant leur poignée à une hauteur supérieure à 1m20.
	<ul style="list-style-type: none"> •La poignée de plusieurs extincteurs se trouve à une hauteur supérieure à 1m20 du sol. 	<ul style="list-style-type: none"> •Pour les écoles, envisager de mettre en place des housses de protection.
	<ul style="list-style-type: none"> •A l'école Jericho, un extincteur est caché par un porte-manteau 	<ul style="list-style-type: none"> •Veiller à ce que les extincteurs soient toujours accrochés, accessibles (la poignée des extincteurs doit être à une hauteur maximale de 1m20 du sol) et signalés (panneaux de localisation accrochés permettant une identification facile des extincteurs).
	<ul style="list-style-type: none"> •Les contrôles des extincteurs ne sont pas tous consignés dans le registre de sécurité des bâtiments (école Paul Bert et services techniques). 	<ul style="list-style-type: none"> •Consigner les contrôles dans le registre de sécurité des bâtiments.
		<ul style="list-style-type: none"> •S'assurer que la date de mise en service a bien été indiquée sur les extincteurs par le fournisseur. •S'assurer que la date de chaque contrôle est bien notée sur les extincteurs par l'organisme de contrôle.
<p><u>Exercice d'évacuation</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> •Des bâtiments dans lesquels peuvent se trouver occupées ou réunies habituellement plus de cinquante personnes, ainsi que ceux, quelle que soit leur importance, où sont manipulées et mises en œuvre des matières inflammables sont présents dans la collectivité et de ce fait sont concernés par la réalisation d'exercices d'évacuation, au moins tous les six mois. 	<ul style="list-style-type: none"> •Réaliser les exercices d'évacuation dans les bâtiments où cela est obligatoire, et l'envisager pour les autres bâtiments.
	<ul style="list-style-type: none"> •Les exercices d'évacuation ont été réalisés en mairie il y a 2 ans et aux services techniques il y a plus de 2 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> •Veiller à ce que les issues de secours soient dégagées et facilement manœuvrables. •Mettre en place des plans d'évacuation dans tous les bâtiments. •Consigner les exercices réalisés dans le registre de sécurité.

Agents Administratif - Mairie

	Points observés à améliorer	Propositions d'amélioration
<u>Risques psychosociaux</u> POINT POSITIF Présence de 2 à 3 agents à l'accueil	•Les agents sont en contact avec un public agressif lorsque des réponses négatives sont apportées : haussement de ton, insultes. Des agressions verbales ont été observées. Des agressions physiques peuvent se produire.	•A noter qu'il existe des formations de gestion des situations conflictuelles afin de conforter les pratiques des agents.
	•Les agents ne se sentent pas en sécurité.	•Déclarer toutes agressions verbale et/ou physique sur l'application Agirhe (onglet « prévention », puis « déclaration de violence »).
<u>Circulation à pied des agents</u>	•Présence d'un escalier descendant à la cave où le plafond est bas.	•Mettre en place un balisage ou une mousse (rayé rouge et blanc ou jaune et noir) pour avertir les agents du danger.
	•Fort risque de choc à la tête car le danger n'est pas identifié.	
	•L'un des escaliers d'accès à la mairie n'est pas équipé de main-courante. •Fort risque de chute de hauteur.	•Faire installer une main courante de chaque côté de l'escalier

Agents d'entretien		
	Points observés à améliorer	Propositions d'amélioration
<u>Stockage des objets - Risque de chute</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Une armoire de la salle des NAP à l'école Pasteur est instable, elle est maintenue par des cales 	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacer l'armoire.
		<ul style="list-style-type: none"> • Au besoin fixer l'armoire au mur.
		<ul style="list-style-type: none"> • Stocker en bas les charges les plus lourdes.
<u>Travaux en hauteur - Risque de chute</u>	<ul style="list-style-type: none"> • A l'école Pasteur, les agents interviennent en hauteur occasionnellement pour nettoyer les placards. Ils utilisent une chaise, car l'escabeau à disposition est en mauvais état. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proscrire l'utilisation d'une chaise pour accéder en hauteur.
		<ul style="list-style-type: none"> • Mettre au rebut le matériel non conforme ou mettre en place des patins antidérapants.
		<ul style="list-style-type: none"> • Fournir aux agents un marchepied 3 marches sécurisé. S'assurer que le matériel répond à la norme EN 131 et est utilisé pour des travaux ponctuels, de courte durée et avec un risque faible.
		<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier régulièrement le bon état du matériel (présence de patins antidérapants, barreaux non cintrés, articulation en bon état, ...).
		<ul style="list-style-type: none"> • Envisager la mise en place d'une fiche de contrôle pour les échelles et escabeaux.
<u>Port de charges</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Les agents sont confrontés au port de charges dans le cadre de leur activité. Selon, leur lieu d'intervention, ils sont amenés à porter des seaux d'eau, un aspirateur, des chaises, du matériel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter le point d'eau au remplissage des seaux en adaptant un tuyau flexible ou une douchette rétractable.
	<ul style="list-style-type: none"> • Ils n'ont pas suivi de formation/sensibilisation aux gestes et postures. 	<ul style="list-style-type: none"> • Envisager de mettre en place un vidoir.
	<ul style="list-style-type: none"> • La majorité des points d'eau n'est pas adaptée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser une formation/sensibilisation aux gestes et postures. A noter que nous vous recommandons de la renouveler tous les 3 ans.
		<ul style="list-style-type: none"> • Lors du renouvellement du mobilier, prendre en considération le poids (matériels légers, mobiliers équipés de roulettes ou de poignées).

<u>Stockage de produits chimiques</u> POINT POSITIF La majorité des produits est stockée dans un local/armoire fermé à clé	<ul style="list-style-type: none"> • Les produits chimiques ne sont pas stockés sur bac de rétention. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des bacs de rétention sous les produits.
	<ul style="list-style-type: none"> • La majorité de locaux de stockage n'est pas signalée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier (au moins le nom du produit) chaque contenant de transvasement.
	<ul style="list-style-type: none"> • Les règles de stockage ne sont pas toujours respectées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à respecter les règles de stockage des produits (indiquées sur les FDS).
	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de produits irritants et corrosifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un inventaire des produits chimiques présents et utilisés.
<u>Manipulation de produits chimiques</u> POINT POSITIF Les agents disposent des EPI adaptés (gants, chaussures à semelles antidérapantes)	<ul style="list-style-type: none"> • Les agents manipulent des produits chimiques (produits d'entretien) dont certains sont inflammables, irritants et corrosifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Substituer, dans la mesure du possible, les produits dangereux par des produits qui ne le sont pas ou moins.
	<ul style="list-style-type: none"> • Certains agents n'ont pas connaissance des FDS. 	<ul style="list-style-type: none"> • Récupérer les fiches de données de sécurité (FDS) auprès du fournisseur et créer des notices au poste de travail à communiquer aux agents.
	<ul style="list-style-type: none"> • Certains agents n'ont pas été sensibilisés à la manipulation de produits chimiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier l'adéquation EPI mis à disposition/produits utilisés.
		<ul style="list-style-type: none"> • Se référer aux FDS quant aux EPI nécessaires (blouse, gants, chaussures à semelles antidérapantes, ...), les fournir aux agents et veiller à leur port effectif.
		<ul style="list-style-type: none"> • Envisager la mise à disposition de lunettes de protection pour les opérations de transvasement.

ATSEM - Petite Enfance

	Points observés à améliorer	Propositions d'amélioration
<u>Equipement de protection individuelle</u>	<p>•L'activité des ATSEM nécessite le port de chaussures de sécurité antidérapantes. Celles-ci ne sont pas portées car elles sont lourdes et douloureuses pour les agents.</p>	<p>•Fournir aux agents de nouvelles chaussures de sécurité en concertation avec eux.</p>
		<p>•Veiller à ce que les EPI nécessaires soient toujours disponibles et en bon état (blouse, chaussures de sécurité, gants).</p>
		<p>•Sensibiliser les agents au port des EPI.</p>
		<p>•Veiller au port effectif des EPI</p>
<u>Circulation des agents à pied</u>	<p>•Les lits des enfants sont installés dans les salles de classe durant les siestes, ce qui limite la circulation (école Geny).</p>	<p>•Envisager la possibilité de dédier d'autres locaux au temps de sieste afin de ne pas avoir à installer les lits dans les classes (école Geny).</p>
	<p>•Les vélos et trottinettes sont entassés au même endroit, ne permettant pas aux agents de circuler pour les récupérer (école Jericho).</p>	<p>•Envisager l'aménagement d'un abri extérieur de façon à y stocker les vélos et trottinettes (école Jericho).</p>
	<p>•Le plafond du local de rangement du matériel et des produits d'entretien de l'agent est bas. Les agents doivent se baisser pour accéder à leur matériel (école Leclerc).</p>	<p>•Stocker le matériel et les produits dans un lieu approprié, facile d'accès pour limiter les postures contraignantes (école Leclerc).</p>
		<p>•Signaler les parties saillantes par des bandes jaune et noir ou rouge et blanc. Dans les zones bâties, les obstacles susceptibles de provoquer des chocs ou des chutes de personnes et les endroits dangereux doivent être signalés.</p>

<u>Port de charges</u>	<ul style="list-style-type: none"> •Les ATSEM sont confrontés au port de charges dans le cadre de leur activité et ressentent des douleurs au niveau du dos : déplacement des meubles (tirer, pousser, soulever), tables et chaises durant le nettoyage des locaux pendant les vacances. 	<ul style="list-style-type: none"> •Privilégier la manutention manuelle à deux,
	<ul style="list-style-type: none"> •Les agents de la petite enfance sont confrontés au port de charges dans le cadre de leur activité : port du matériel de puériculture (poussettes, chaises hautes, sacs des enfants) et port des enfants (installation sur la table à langer, dans les poussettes, dans les voitures, dans les lits....). Les agents déclarent que les poussettes fournies par la collectivité sont lourdes et difficiles à pousser lors que les chemins montent. 	<ul style="list-style-type: none"> •Organiser une formation/sensibilisation aux gestes et postures. A noter que nous vous recommandons de la renouveler tous les 3 ans.
	<ul style="list-style-type: none"> •Les agents n'ont pas tous suivi de formation/sensibilisation aux gestes et postures. 	<ul style="list-style-type: none"> •Lors du renouvellement du matériel, prendre en considération le poids (matériels légers, mobiliers équipés de roulettes ou de poignées).
		<ul style="list-style-type: none"> •Pour rappel, les charges maximales autorisées à porter d'une façon habituelle sont : <ul style="list-style-type: none"> -pas plus de 55 kg pour un homme, -pas plus de 25 kg pour une femme.

Services Techniques

	Points observés à améliorer	Propositions d'amélioration
<u>Utilisation d'un échafaudage</u>	•Les agents utilisent un échafaudage roulant.	<ul style="list-style-type: none"> •Organiser une formation pour les agents qui peuvent monter, démonter ou sensiblement modifier un échafaudage, répondant aux prescriptions de la recommandation R457 de la CNAM pour un échafaudage roulant. •Contrôler trimestriellement l'échafaudage. •Vérifier visuellement le bon état de l'échafaudage avant chaque utilisation.
<u>Utilisation d'une tronçonneuse</u>	•Les agents utilisent des tronçonneuses	<ul style="list-style-type: none"> •Fournir aux agents les EPI adaptés au tronçonnage (chaussures anti coupures, pantalon anti coupure, casque de protection avec écran, gants anti coupure). •Réaliser les interventions à deux agents dans la mesure du possible. •Vérifier le matériel avant et après utilisation. •Pour rappel : <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir une distance de sécurité avec ses collègues, - Contrôler régulièrement la tension et l'affûtage de la chaîne, - Ne pas utiliser la tronçonneuses au dessus du niveau des épaules

<p><u>Utilisation d'une débroussailleuse</u></p> <p>POINT POSITIF</p> <p>Mise à disposition des EPI adaptés (protections auditives, visière, chaussures de sécurité, vêtement de travail, gants de protection et harnais). Vérification de l'état du matériel avant et après chaque utilisation.</p>	<p>•Les agents des espaces verts utilisent des débroussailleuses. Ils se font ponctuellement aidés par les autres agents des services techniques.</p>	<p>•Veiller à ce que les agents techniques qui aident ponctuellement soient formés à l'utilisation de la débroussailleuse et portent les EPI adaptés.</p> <p>•S'assurer qu'une reconnaissance du terrain à débroussailler a été réalisée pour enlever les objets tels que les bouteilles, sacs plastiques, fil de fer, pierres... et repérer les accidents du terrain (trous, fossés..).</p>
<p><u>Utilisation de machines vibrantes</u></p> <p>POINT POSITIF</p> <p>Alternance des tâches.</p>	<p>•Les agents utilisent des machines vibrantes (ponceuse, perforateur, carotteuse, dameuse,)</p> <p>•Ils ne possèdent pas de gants anti-vibration.</p>	<p>•Mettre à disposition des gants anti-vibration et veiller à leur port.</p> <p>•Utiliser la calculette « vibration main bras » de l'INRS, pour évaluer l'exposition quotidienne aux vibrations transmises aux membres supérieurs,</p> <p>•Faire procéder à des mesures si le niveau de vibration spécifié sur la notice de la machine avoisine les 2,5m/s² pour 8h d'exposition. Après mesures si ce seuil est dépassé mettre en place une action de prévention (remplacement par une machines moins vibratile, gants, ...).</p>

<p><u>Port de charges</u></p>	<p>•Les agents sont confrontés au port de charges dans le cadre de leur activité (tables, bancs, matériels de manifestation, outils, groupes électrogènes, jardinières, ...).</p>	<p>•Envisager de mettre à disposition un chariot élévateur.</p>
<p>POINT POSITIF</p> <p>Mise à disposition de moyens de manutention adaptés (chariots, plateau à roulettes).</p>	<p>•Ils ont suivi une formation/sensibilisation aux gestes et postures il y a plus de 8 ans.</p>	<p>•Organiser une formation/sensibilisation aux gestes et postures. A noter que nous vous recommandons de la renouveler tous les 3 ans.</p>
<p>Manutention à deux privilégiée</p>		<p>•Lors du renouvellement du matériel, prendre en considération le poids (matériaux/matériels légers, mobiliers/matériels équipés de roulettes, de poignées, ...).</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403395-20160627-2016_034-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2016
Pour l'"autorité Compétente"par délégation